

**COMMUNE DE SEPMES**

**Place de l'Église**

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2023-10-06**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M. BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. DENIS Jason, M. LABARRE Thomas, M. RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de M. BARILLET Gaby à 20h40

Arrivée de M. DENIS Jason à 20h45

Arrivée de M. RAGUIN Charles à 20h45

Absents:

M. BASECQ Samuel, ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire

M. CHOLLET Yohan

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ...	12
Nombre de présents : .....	10
Nombre de votants : .....	11
Date de convocation : 28 novembre 2023	



**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE AU TITRE DU FOND DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE "ENVELOPPE SOCLE"**

Madame le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Fonds Départementaux de Solidarité Rurale pour des travaux de voirie.

M. DAGUET, Adjoint, annonce que les travaux sont estimés à 21 854 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. DAGUET, Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 037-213702475-20231205-20231006-DE



**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, selon le plan de financement ci-dessous:

Travaux de voirie : 21 854 € HT

FDSR enveloppe « socle » : 7 295 €

Autofinancement: 14 559 €

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**  
**Dominique CATHELIN**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 18 décembre 2023 et publié le 18 décembre 2023

À SEPMEs, 18 décembre 2023

Le Maire,

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**  
**Régine REZEAU**

